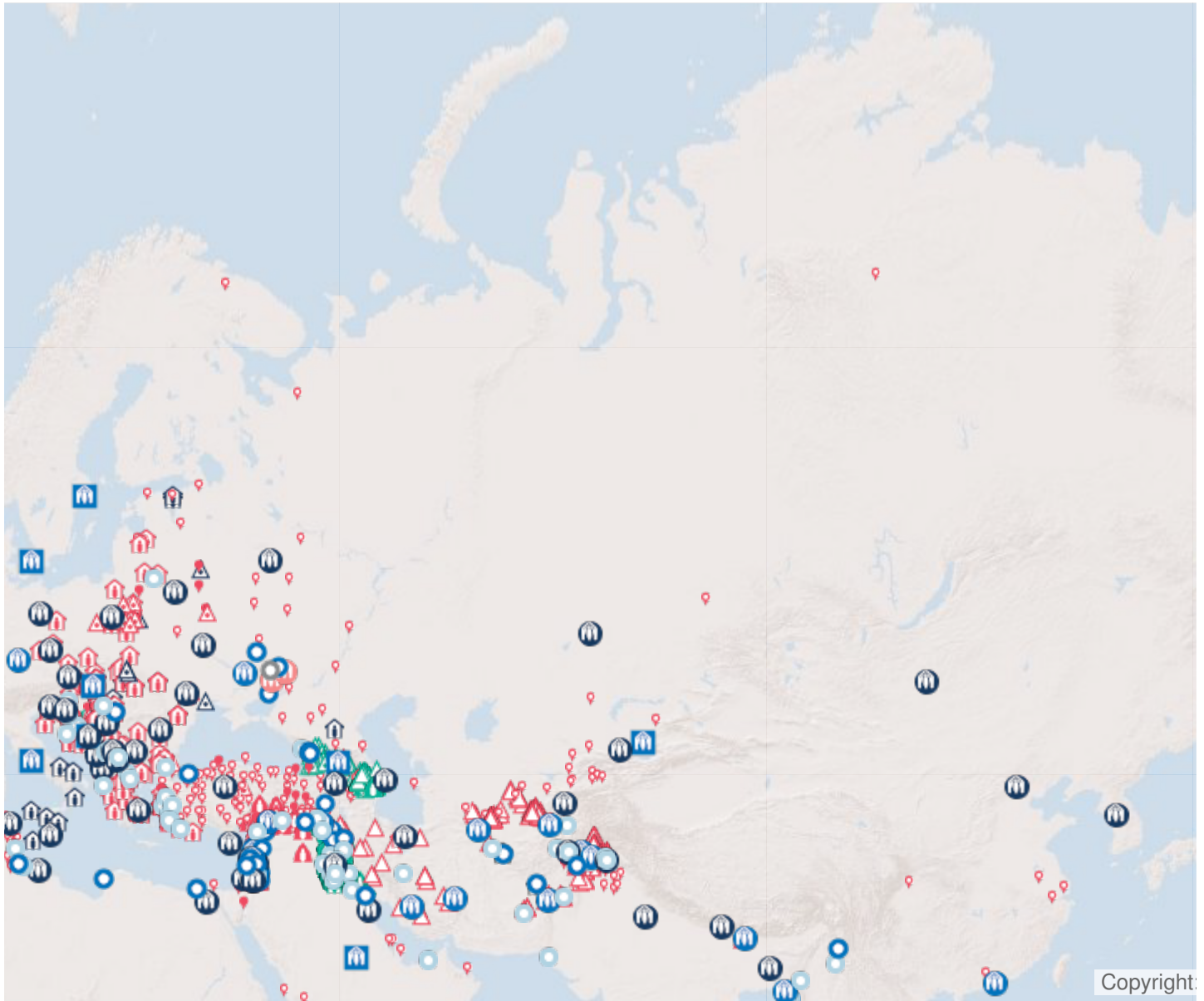


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Fédération de Russie



Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 18% EN 2015

2015

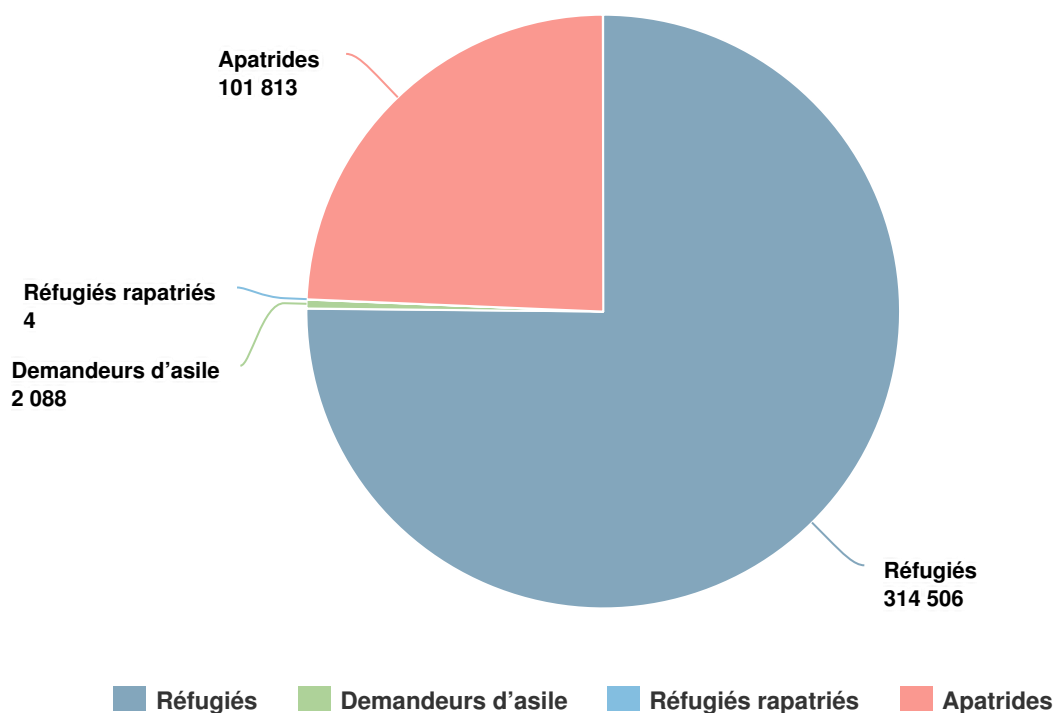
418,411

2014

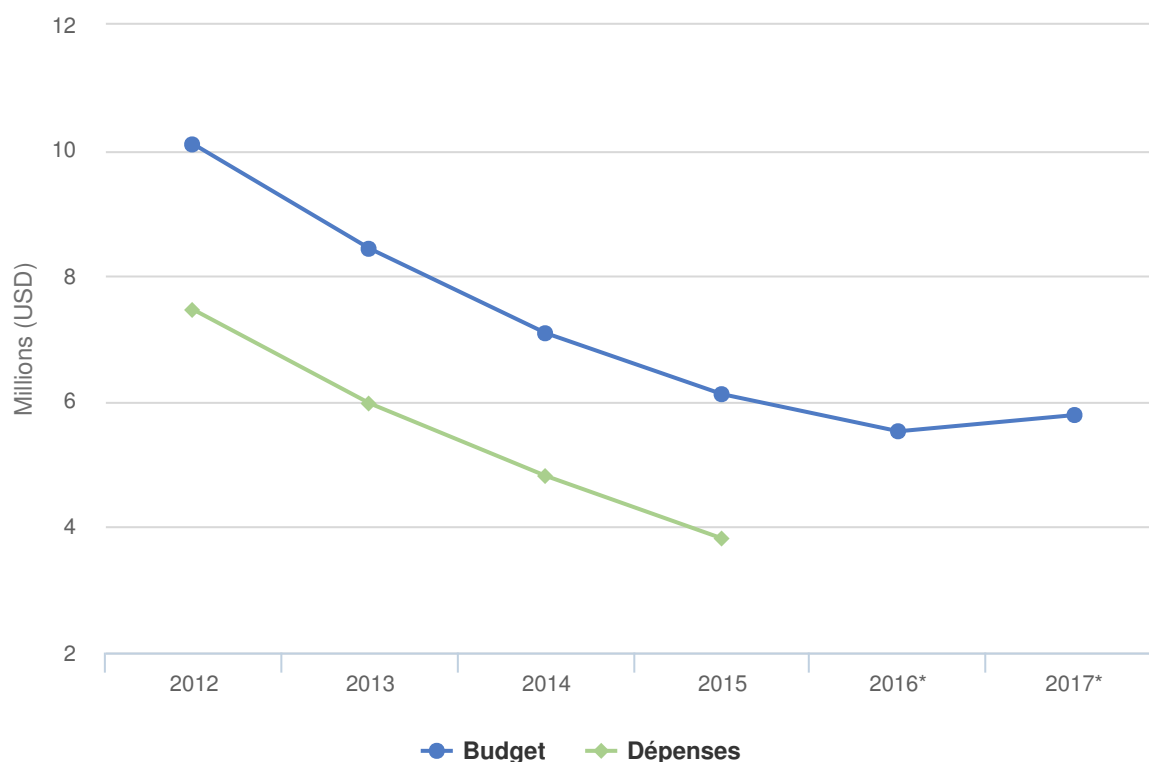
354,450

2013

189,957



Budgets et Dépenses - Fédération de Russie



Chiffres clés pour 2017

- 100% des cas de refoulement potentiel seront évités
- 100% des demandeurs auront accès aux procédures de détermination du statut de réfugié
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux établissements de soins de santé primaires
- 14 000 réfugiés et demandeurs d'asile et 2 500 apatrides bénéficieront d'une aide juridique
- 500 fonctionnaires seront formés aux procédures de détermination du statut de réfugié

Environnement de travail

Le conflit qui s'est déclenché au sud-est de l'Ukraine en avril 2014 a provoqué des déplacements de population et, en juillet 2016, on dénombrait près de 1,1 million d'Ukrainiens qui avaient cherché asile ou d'autres formes de séjour légal dans la Fédération de Russie. Le Gouvernement continue de diriger la réponse opérationnelle en fonction des besoins des arrivants originaires d'Ukraine.

Les demandeurs d'asile récemment arrivés depuis d'autres pays que l'Ukraine rencontrent parfois des difficultés pour avoir accès au territoire et aux procédures d'asile. Ils connaissent aussi des délais d'attente plus longs et sont exposés à des risques associés à l'absence de papiers d'identité, dont l'expulsion. De plus, les décisions sur leur statut donnent souvent la priorité à l'asile temporaire comme forme de protection complémentaire, de préférence au statut de réfugié, même dans des cas où le demandeur réunit les conditions précisées dans la Convention de 1951.

De même, si l'intégration locale est en général une option offerte aux réfugiés ukrainiens, elle demeure problématique pour d'autres groupes de population, du fait de l'absence de programmes gouvernementaux d'aide aux réfugiés dans le secteur du logement, du travail, de l'apprentissage linguistique ainsi que pour surmonter les

obstacles juridiques et bureaucratiques, et les actes xénophobes.

L'accès à l'éducation reste difficile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en raison de la réglementation qui exige d'être enregistré dans le lieu de séjour pour être admis dans les écoles locales.

Le HCR continuera de collaborer avec les autorités pour élargir l'accès à la procédure nationale de détermination du statut de réfugié et en relever la qualité. Il s'emploiera aussi à promouvoir les possibilités d'intégration pour les réfugiés reconnus et les personnes bénéficiant d'un asile temporaire. Il prodigue une aide et des conseils juridiques individuels par le biais d'organisations partenaires et fait pression dans des affaires individuelles devant les tribunaux nationaux et, dans des cas choisis, auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, le Haut Commissariat recherche la réinstallation dans des pays tiers lorsque les réfugiés, pour diverses raisons, ne peuvent trouver une protection et parvenir à une intégration dans la Fédération de Russie.

D'après la loi, dans la Fédération de Russie, les demandeurs du statut de réfugié, les bénéficiaires d'un asile temporaire et les réfugiés ont droit à des soins médicaux gratuits. Néanmoins, le HCR fournit également une assistance, par le biais de ses partenaires, aux requérants qui rencontrent des difficultés à bénéficier de ce droit ou qui présentent de graves problèmes de santé que ne couvre pas l'assurance obligatoire.

Le nombre d'apatrides dans le pays diminue progressivement, grâce à plusieurs amendements législatifs. Néanmoins, le problème n'a pas encore été complètement résolu et il est estimé qu'un peu plus de 100 000 apatrides vivent dans la Fédération de Russie. Le HCR continue de sensibiliser l'opinion à leur situation et, par le biais d'organisations partenaires, de prêter une aide juridique aux personnes cherchant à régulariser leur statut. De même, il se tient prêt à fournir un soutien au Gouvernement dans ce domaine.

Principales priorités

En 2017, l'opération portera essentiellement sur les activités suivantes :

- promouvoir un accès sans entrave des demandeurs d'asile au territoire, en particulier depuis les zones de transit des aéroports internationaux et les frontières terrestres, notamment grâce à l'établissement d'une coopération avec le Service des gardes-frontières ;
 - collaborer avec le personnel du Service des migrations pour améliorer les conditions d'accueil et les centres de logement temporaire ;
 - renforcer les capacités des fonctionnaires pour garantir l'accès à des procédures de détermination du statut de réfugié de qualité et à des papiers d'identité individuels ;
 - améliorer la capacité des partenaires à procurer des services juridiques de qualité aux demandeurs d'asile, réfugiés et apatrides ;
 - aider le Gouvernement à préparer des programmes d'intégration pour les réfugiés reconnus et les bénéficiaires d'un asile temporaire, tout en encourageant la levée des obstacles juridiques et pratiques à l'intégration ;
 - exhorter le Gouvernement à adhérer aux instruments internationaux et à adopter des amendements législatifs pour réduire encore et prévenir l'apatridie ;
 - faire campagne auprès des autorités pour qu'elles facilitent les procédures de naturalisation des réfugiés et des apatrides et plaider pour l'accès de ces personnes aux services sociaux.
-